

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. OBJET.

1.1. Les présentes conditions générales (ci-après : les " CGV ") régissent exclusivement les relations commerciales entre la Société PALBOX France Sas (ci-après : la " Société " ou " PALBOX ") et ses clients (ci-après : le(s) " Client(s) ") pour toute fourniture de produits (ci-après : le(s) " Produit(s) ") et/ou de prestations de services associées ou non auxdits Produits (ci-après : la(les) " Prestation(s) "). La Société se réserve le droit d'adapter et/ou de modifier les CGV à tout moment, étant précisé que les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la commande. Toute commande passée auprès de la Société implique l'adhésion entière du Client aux CGV qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été expressément convenues par écrit entre la Société et le Client. La Société ne saurait être liée par les engagements pris par ses représentants ou employés sous réserve d'une confirmation écrite Société émanant de sa part.

1.2. Les présentes CGV sont publiées et accessibles en permanence sur le site web de PALBOX.

2. COMMANDES - CONCLUSION DU CONTRAT.

2.1. Commandes de Produits.

La commande du Client est considérée comme définitivement acceptée et contraignante pour la Société après l'émission et l'envoi simultanés par PALBOX au Client de la Confirmation de Commande correspondante ou, en l'absence de Confirmation de Commande, au moment de la livraison des Produits au Client. La quantité et la nature des Produits et/ou Prestations sont précisées dans la Confirmation de Commande. Il appartient au Client de conserver, sur le support de son choix, les informations contractuelles ainsi transmises par la Société. Toute modification de la commande n'est possible qu'avec l'accord exprès et écrit de la Société. A défaut d'accord exprès et écrit de PALBOX, les commandes régulièrement passées par le Client et les commandes régulièrement acceptées par la Société ne seront pas annulées.

PALBOX se réserve expressément le droit de confier tout ou partie de l'exécution de la commande à des tiers.

2.2. Commandes de Prestations.

Les Prestations confiées par le Client à la Société sont exécutées sur la base et conformément aux instructions, informations et exigences communiquées par le Client et, le cas échéant, conformément aux spécifications convenues par écrit entre le Client et la Société. Le Client reconnaît que l'exécution des Prestations par la Société dépend essentiellement du contenu et de la qualité des éléments précités fournis par le Client et s'engage donc à fournir des informations exactes et complètes. A défaut d'indication précise par le Client des éléments précités, la Société sera dispensée d'exécuter les Prestations demandés, sans réduction de prix. Toute demande de modification ou d'extension de certaines Prestations par le Client est soumise à l'accord écrit de la Société. Les coûts, conditions et délais d'exécution associés feront alors l'objet d'un avenant à la commande.

PALBOX se réserve expressément le droit de confier tout ou partie de l'exécution de la commande à des tiers.

3. PRIX D'ACHAT, FRAIS, TAXES ET CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE

3.1. Tout devis et/ou offre est valable - sauf stipulation contraire - pour une période de 30 jours à compter de son émission.

Les prix s'entendent en euros, hors taxes et frais annexes, hors frais de livraison et de transport, hors frais d'emballage. Les taxes, y compris la TVA, et les éventuelles écocontributions et contributions environnementales applicables sont facturées conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la commande.

La Société s'engage à appliquer la contribution environnementale prévue par la loi, qui sera mise en évidence sur la confirmation de la commande. S'il s'avère nécessaire d'appliquer une contribution environnementale différente, le Client doit nous en informer dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de la commande.

Le Client assume l'entière et exclusive responsabilité des déclarations faites et s'engage à indemniser et à dégager PALBOX en tout état de cause de toutes les conséquences et réclamations de toute partie (organismes publics ou privés, autorités, consortiums, etc.), qu'elles soient financières (y compris le capital, les intérêts, les pénalités et les frais, y compris les litiges devant tout tribunal) ou non financières, relatives aux déclarations erronées et/ou fausses et en tout état de cause à la contribution appliquée, s'engageant à payer à PALBOX, sans délai et sur simple demande, le montant réclamé à PALBOX, avec renonciation expresse à toute objection et à toute contestation à l'encontre de PALBOX.

3.2. La facturation suivant automatiquement la livraison, les tarifs et/ou listes de prix de la Société peuvent être modifiés sans préavis en fonction de l'évolution des tarifs et/ou listes de prix de ses fournisseurs, même au cours de l'exécution d'une commande avec livraison fractionnée. De telles modifications ne peuvent justifier l'annulation de la commande par le Client.

3.3. Pour les Prestations, les prix sont calculés sur la base des informations fournies par le Client, en tenant compte notamment de la nature, de la complexité et du volume des Prestations à fournir.

4. PAIEMENTS.

4.1. Sauf stipulation contraire dans la confirmation de la commande, le paiement est dû à PALBOX au moment de l'acceptation.

4.2. Les paiements à PALBOX devront être réalisés par virement bancaire ou par d'autres moyens de paiement expressément acceptés par la Société.

4.3. Le Client n'est libéré de ses obligations de paiement que s'il effectue ses paiements directement auprès de PALBOX. Les représentants et les collaborateurs de PALBOX ne sont pas autorisés à encaisser les paiements, à moins qu'ils ne disposent, dans le cas concret, d'une procuration écrite et expresse délivrée par PALBOX et que PALBOX n'en ait préalablement informé le Client.

5. RETARDS ET NON-PAIEMENT - CLAUSE RÉSOLUTOIRE EXPRESSE.

5.1. PALBOX est en droit de ne pas exécuter ou de suspendre l'exécution des commandes en cas de modification de la situation juridique ou économique du Client, telle que l'ouverture d'une procédure collective, concordat préventif, cession ou location d'un fonds de commerce ou d'une unité commerciale, fusion ou scission de la Société, modification de l'équipe sociale, et, en général, réduction ou perte de garanties.

5.2. En cas de paiement fractionné et différé, le défaut de paiement d'une seule échéance entraîne la forclusion du bénéfice du terme pour le Client (art. 1186 du Code civil italien) ; dans ce cas, PALBOX est en droit d'exiger le paiement immédiat du prix restant dû en une seule fois.

5.3. PALBOX se réserve expressément le droit de résoudre la commande, même si elle a déjà été confirmée, dans les cas suivants :

- augmentation de 10 % du prix de l'énergie par rapport à la date de signature du contrat
- augmentation de 10 % du prix de la matière première par rapport au moment de la signature du contrat
- événements socio-économiques tels que les pandémies, les épidémies, les catastrophes naturelles ou d'autres conditions entravant la production

6. LITIGES ET CONTESTATIONS.

Éventuelles dénégations concernant les vices de conformité, défauts ou anomalies des Produits ou Prestations, pour quelque raison que ce soit, doivent être transmises exclusivement par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique certifié (PEC), et impérativement, sous peine de forclusion, dans le délai péremptoire de huit jours à compter de la livraison. Les réclamations dépourvues de motivation adéquate et/ou de documentation probante ne pourront être prises en considération par PALBOX. De même, les réclamations ne seront pas prises en considération si elles portent sur des caractéristiques techniques non spécifiées ou si elles ne sont pas pertinentes pour une utilisation normale.

En aucun cas, les litiges et/ou réclamations n'autorisent le Client à suspendre ou à retarder le paiement du prix des Produits et/ou des Prestations.

7. LIVRAISON - TRANSPORT.

7.1. Les conditions de livraison communiquées au Client doivent être considérées comme indicatives, non essentielles et non contraignantes.

7.2. PALBOX n'assume aucune responsabilité ou indemnité de quelque nature que ce soit en cas de retard ou de non-livraison dus à un cas de force majeure.

7.3. De même, aucune responsabilité ou indemnité pour dommages ou pénalités de quelque nature que ce soit ne sera attribuée à PALBOX pour les retards de production ou de livraison du fournisseur de la Société ou pour des retards causés par le transporteur ou la Société de transport.

7.4. Lors de la livraison, le Client vérifie auprès du transporteur ou du livreur la quantité et le bon état des Produits livrés. En cas de détérioration ou d'articles manquants, le Client doit :

- indiquer de manière claire et précise les éventuels dommages constatés sur les Produits livrés ou les articles manquants ;
- formuler la réclamation dans les huit jours suivant la livraison par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique certifié (PEC), au transporteur/livreur, en envoyant également une copie à la Société.

En cas de non-respect des obligations découlant de la présente clause, le Client n'a droit à aucune indemnité.

7.5. PALBOX se réserve le droit d'exécuter les commandes en plusieurs fois et en quantités partielles.

7.6. Si la confirmation de la commande n'en dispose pas autrement, la livraison s'effectue selon les conditions Incoterms EXW ("ex works"). PALBOX informera le Client de la disponibilité de la marchandise, qui devra être retirée dans les 10 jours suivants.

7.7. Sauf convention contraire entre PALBOX et le Client, les Produits voyagent aux risques et périls du Client même en cas de port payé. Il appartient au Client de vérifier, dès réception, la qualité, le poids et les dimensions des Produits livrés et, en cas de détérioration ou d'articles manquants, de procéder conformément à l'article 7.4 ci-dessus. En cas de livraison directe par la Société, le Client doit signaler tout dommage ou défaut à la personne qui effectue la livraison.

7.7. En tout état de cause, le Client décharge PALBOX de toute responsabilité concernant les retards de livraison, les dommages, les détériorations et les pertes des Produits à partir du moment suivant leur livraison à destination ou entre les mains des personnes autorisées à les retirer, ou en cas de livraisons dans des endroits non surveillés ou gardés par le Client lui-même.

7.8. Des conditions et des méthodes de livraison différentes doivent être convenues entre les parties.

8. RETOUR - COLLECTE - RECYCLAGE ET ÉLIMINATION DES MATÉRIAUX.

En général, les Produits vendus ne sont ni remplacés ni échangés.

PALBOX se réserve le droit, dans tous les cas, d'accepter les retours de matériaux vendus conformément à la procédure publiée sur le site web ou convenue avec le Client (sauf dans le cas de commandes de matériaux fournis à la demande spécifique du Client). En cas d'autorisation de retour, les Produits doivent être en parfait état d'intégrité, fonctionnelle et esthétique, et complets avec l'emballage d'origine. La Société communiquera les conditions et la dépréciation du retour par rapport au prix d'acquisition.

Le Client s'engage à éliminer le matériel d'emballage à ses frais et sous sa seule et unique responsabilité. La collecte des emballages jetables n'est généralement pas envisagée.

Tout emballage réutilisable doit être mis à la disposition de PALBOX pour enlèvement, à l'endroit de sa livraison, dans un état propre et dans le même état que celui dans lequel il a été livré au Client.

Toute dépréciation éventuelle de la valeur de ces emballages réutilisables sera indiquée dans la note de crédit.

La Société a pris toutes les mesures appropriées pour obtenir des producteurs des informations sur l'emballage, la collecte, le recyclage et l'élimination des matériaux et s'engage activement à faire en sorte que les producteurs respectent les obligations légales en la matière.

9. POSSIBILITÉ DE SUSPENDRE L'EXÉCUTION DES COMMANDES EN COURS.

Le non-respect - par le Client - de l'une quelconque de ses obligations essentielles, notamment le non-paiement total ou partiel à temps, constitue un manquement suffisamment grave, qui autorise la Société, sans préavis, à suspendre la livraison des Produits au titre des commandes en cours et/ou à suspendre l'exécution de ses obligations sans être tenue de verser une quelconque indemnité au Client et sans préjudice des autres droits de la Société, y compris le droit de demander la résolution du contrat et/ou de réclamer des dommages et intérêts pour les préjudices déjà survenus et à venir.

10. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ.

10.1. La vente est conclue avec réserve de propriété au profit de PALBOX des Produits de commercialisation normale et courante, à condition qu'ils ne soient pas périmés, stockés, non utilisés, et conditionnés dans leur emballage d'origine : ainsi, le Client n'acquiert la propriété desdits Produits qu'au moment du paiement de l'intégralité du prix, mais en assume les risques dès la livraison.

10.2. Les Produits qui ne sont pas normalement et actuellement commercialisables, ainsi que ceux qui sont commandés et livrés spécifiquement à la demande du Client, sont vendus par PALBOX sans réserve de propriété.

11. CONTRÔLE DE L'UTILISATION FINALE - LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.

11.1. Contrôle sur la revente et l'exportation.

11.1.1. Le Client déclare et s'engage à respecter toutes les lois et réglementations applicables, y compris celles qui prévoient des restrictions commerciales, économiques ou financières ou des embargos commerciaux (collectivement, les "Lois") émises par toute autorité gouvernementale.

11.1.2. Pour les Produits ou leurs composants soumis à des restrictions d'exportation, le Client s'engage à obtenir les autorisations nécessaires, à justifier, le cas échéant, leur obtention et à fournir à la Société toutes les informations sur les intermédiaires et les destinataires ultérieurs de ces Produits et à les informer de cette obligation d'information. Les frais de dédouanement et d'exportation restent exclusivement à la charge du Client, sauf indication contraire dans l'offre de prix et la confirmation de commande pour un autre INCOTERM.

11.1.3. Le Client doit, à la demande de la Société, fournir rapidement à cette dernière toutes les informations concernant le Client final, la destination finale et l'utilisation finale des Produits fournis par la Société, ainsi que les restrictions à l'exportation existantes, afin de permettre aux autorités ou à la Société d'effectuer des vérifications sur le contrôle des exportations.

11.1.4. La Société a le droit de ne pas exécuter ses obligations de fourniture en cas de réglementation nationale ou internationale ou de toute autre contrainte impérative, liée au commerce national ou international, à l'importation ou à l'exportation, aux obligations douanières, aux mesures d'embargo ou à toute autre sanction, interdisant l'exécution de ses obligations contractuelles.

11.1.5. Si le Client transfère ou cède les Produits fournis par la Société à un tiers, il s'engage à respecter et à appliquer les réglementations nationales et internationales relatives au contrôle des importations et des exportations (ou réexportations). Le Client garantit et indemnise la Société contre toute réclamation, procédure, amende, perte, coût résultant du non-respect et/ou de la violation par le Client des obligations décrites ci-dessus.

11.2. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.

Le Client s'engage à respecter toutes les lois et réglementations nationales ou supranationales relatives à la lutte contre la corruption, l'abus de pouvoir, le blanchiment d'argent, les pots-de-vin et autres infractions similaires applicables aux activités commerciales du Client dans le cadre de la relation avec la Société.

Le Client s'engage à ne pas mettre en place et à s'assurer qu'aucun de ses administrateurs, collaborateurs, employés, représentants, agents, sous-traitants :

- offre, donne, sollicite, accepte ou reçoit, directement ou indirectement, des cadeaux, des dons, des promesses ou des faveurs en vue d'obtenir des avantages qui constituent ou peuvent constituer des actes de corruption ou d'autres infractions pénales.

12. GARANTIES - RESPONSABILITÉ.

12.1. Garanties

12.1.1. PALBOX garantit que les Produits sont exempts de défauts, de vices de conformité pendant une période maximale de 12 mois à compter de la date de livraison. Cette garantie est limitée aux défauts ou vices de conformité qui se manifestent avant l'expiration de la période de garantie, c'est-à-dire dans les 12 (douze) mois à compter de la date de livraison : la garantie sera exclue et sera inopérante si la Société n'a pas reçu une notification appropriée de la réclamation conformément aux modalités et délais prévus par les lois en vigueur. Toute autre garantie, y compris celles prévues par la loi, est réputée exclue.

12.1.2. La garantie est valable et opérationnelle si le Produit a été correctement utilisé conformément aux instructions du producteur. Toutefois, la garantie est exclue :

- lorsque l'utilisation du Produit est subordonnée à une adaptation ou à un montage spécial, à moins que l'adaptation ou le montage spécial n'ait été expressément indiqué dans la commande qui a été acceptée par la Société et a été effectuée sous sa supervision et son contrôle ;

- lorsque le Produit couvert par la garantie a été modifié par un tiers ;

- lorsque le dommage est causé par l'usure du Produit due à un manque d'entretien, à une négligence, à une inexpérience ou à une faute dans l'utilisation, ou à une utilisation inappropriée.

12.1.3. PALBOX ne fournira aucune forme de garantie ou d'assistance et n'assumera aucune responsabilité, même indirecte, pour l'application des Produits et Prestations vendus que le Client fait ou a fait, pour la défaillance ou le fonctionnement inadéquat des Produits et pour les dommages consécutifs, même indirects et/ou collatéraux causés par les Produits ou liés aux Prestations.

12.1.4. En tout état de cause, le droit du Client à des dommages et intérêts est limité à un montant maximum égal à la valeur des Produits présentant des défauts ou des vices, à condition qu'ils soient signalés rapidement.

12.2. Responsabilité.

12.2.1. Les Clients sont tenus de prendre connaissance des instructions du producteur et de toute autre information jointe ou figurant sur le Produit ou son emballage ou publiée sur le site Internet du Vendeur. L'installation et l'utilisation des Produits relèvent de l'entière responsabilité du Client.

12.2.2. En tout état de cause, la responsabilité de la Société est limitée aux dommages directs et ne s'étend pas aux dommages indirects ou consécutifs et aux dommages non prévisibles au moment de la conclusion du Contrat.

12.2.3. En tout état de cause, si la responsabilité de la Société est engagée au titre des Produits vendus, quelle que soit la cause du dommage ou sa nature, cette responsabilité ne pourra excéder le prix d'acquisition hors taxes du Produit présumé être à l'origine du dommage, à l'exclusion de tout dédommagement ou autre indemnité de quelque nature que ce soit.

13. FORCE MAJEURE.

En cas de survenance d'événements de force majeure empêchant ou réduisant considérablement la production des Produits proposés par PALBOX ou bloquant le transport, la Société n'est pas responsable du retard d'exécution tant que la force majeure persiste. Si l'impossibilité d'exécution est permanente, l'obligation de la Société est éteinte.

14. CONFIDENTIALITÉ - DONNÉES PERSONNELLES.

En ce qui concerne les activités engagées dans l'exécution du Contrat, le Client fournira ses données personnelles et celles requises par des dispositions réglementaires spécifiques, et les parties, chacune dans son domaine de compétence, respecteront les dispositions du décret législatif n° 196/2003 (Code de confidentialité italien), le Règlement UE 2016/679, ainsi que toute autre disposition légale ou réglementaire ou mesure de l'Autorité de protection de la vie privée sur la confidentialité.

Chaque partie s'engage à prendre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité des données à caractère personnel, en particulier leur confidentialité, leur intégrité et leur disponibilité.

En complément des dispositions de la présente clause, dans le cadre de la collecte et de l'utilisation des données à caractère personnel, la politique de confidentialité sur la protection des données disponible sur le site web s'applique.

Le Client autorise expressément PALBOX à l'utilisation référentielle et descriptive de son nom, de sa marque ou de son logo à des fins promotionnelles, ainsi qu'à la publication sur le site web de PALBOX et sur des documents imprimés (tels que des brochures, des livres, des dépliants, etc.) en relation avec le projet réalisé et/ou la livraison effectuée.

15. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.

Dans le cas où la fourniture des Produits inclut des logiciels ou des programmes informatiques sous quelque forme que ce soit soumis à la propriété industrielle et intellectuelle appartenant à la Société ou à des tiers, le Client ne bénéficiera que d'une licence d'exploitation non exclusive accordée à titre personnel, sans bénéfice de sous-licence et sans droit à céder.

16. INTERPRÉTATION - MODIFICATIONS - CLAUSES INVALIDES.

16.1. Les éventuelles annexes à la commande et/ou aux présentes CGV sont réputées faire partie intégrante des contrats auxquels elles se réfèrent.

16.2. Toute référence à des listes de prix ou à d'autres documents de la Société s'entend comme une référence aux documents en vigueur au moment de la référence.

16.3. Toute modification ou complément à la commande et/ou aux présentes CGV doit être faite par écrit, sous peine de leur inefficacité.

16.4. La nullité et/ou l'inefficacité de certaines clauses de la commande et/ou des présentes CGV n'entraîne pas la nullité et/ou l'inefficacité de la commande et/ou des CGV dans leur intégralité.

17. OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ.

Les documents et informations auxquels le Client aura accès dans le cadre de la relation d'affaires seront de nature confidentielle et ne peuvent pas divulgués à des tiers pour quelque raison que ce soit, sauf accord écrit exprès de la Société ou en cas d'obligation légale. L'obligation de confidentialité lie le Client, ses ayants droit et successeurs, et est valable pour une durée indéterminée.

18. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE.

18.1. Les conditions de vente et toutes les relations commerciales sont régies et interprétées conformément au droit italien.

En cas de litige découlant de l'interprétation, de la conclusion, de l'exécution ou de la résolution de la relation commerciale entre les parties, le tribunal de Bolzano est seul compétent.

Pour une acceptation totale

Lieu - Date

Le Client

En application et pour les besoins des articles 1341 et 1342 du Code civil italien, le Client approuve expressément les clauses suivantes :

2.1. ; 2.2. ; 3.1. ; 3.2. ; 5.1. ; 5.2. ; 5.3. ; 6 ; 7.1. ; 7.2. ; 7.3. ; 7.4. ; 7.5. ; 7.6. ; 7.7. ; 8 ; 9 ; 10.1. ; 12.1.1. ; 12.1.2. ; 12.1.3. ; 12.1.4. ; 12.2.1. ; 12.2.2. ; 12.2.3. ; 13. ; 18.1. ; 18.2.

Lieu - Date

Le Client
